

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2021_027

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 février 2021, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

COMMISSION N°4

VOIRIE

Renouvellement de la convention avec les communes pour l'adhésion au service commun « VOIRIE »

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 1

Procurations : 7

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Nombre de votants : 52

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 Février 2021

Délibération CC_2021_027

COMMISSION 4

VOIRIE

Renouvellement de la convention avec les communes pour l'adhésion au service commun « VOIRIE »

Le Conseil Communautaire

Vu l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CC_2017_167 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2017 relative à la création d'un service commun VOIRIE

Considérant que ce service a vocation à proposer aux communes qui souhaitent y adhérer une assistance technique d'ingénierie en matière de voirie et d'infrastructure.

Considérant que le service commun est compétent pour exercer les missions de maîtrise d'œuvre complète sur les opérations de voirie et infrastructures sur le domaine communal.

Considérant que le service commun vise à assister la commune dans l'exercice de la compétence voirie et à assurer :

- Une assistance à la programmation des travaux ;
- La maîtrise d'œuvre dont les missions consistent à :
 - Réaliser les études avant-projet et projet ;
 - Choisir le prestataire ;
 - Assurer la conduite et la direction des travaux.

Vu la délibération n°CC_2017_168 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2017 relative à la signature de la convention de service commun « VOIRIE » avec chacune des communes.

Vu la délibération n°CC_2019_064 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2019 relative à la modification d'un service commun VOIRIE, afin de revoir le champ d'application du service commun communautaire, et ses modalités de rétribution.

Considérant que la convention était valable pour la durée du mandat.

Qu'il convient donc de la renouveler sans limite de durée,

Considérant le projet de nouvelle convention de service commun VOIRIE.

Où l'exposé du Président
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 52 votants,)

- *De renouveler la convention relative au service commun « VOIRIE »,*
- *D'autoriser son Président à signer cette convention avec chacun des maires dont la commune adhère au service commun « VOIRIE », ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce service commun.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président
Luc FOURT

